

Compte rendu de la 4^{ième} table de concertation du territoire de Baie-du-Febvre

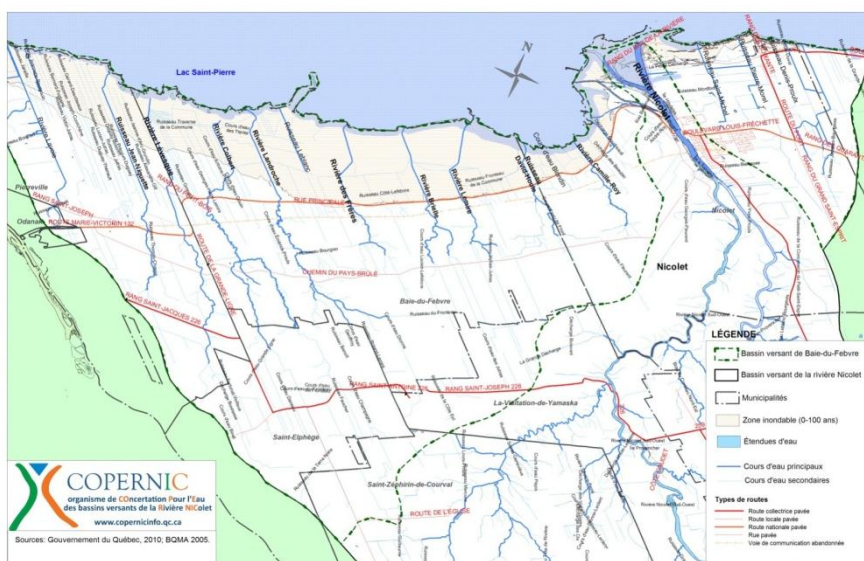
Animé par Manon Couture (COPERNIC) le 10/06/2013, à la MRC Nicolet-Yamaska, Nicolet.

Présents :

Claude Biron	Maire	Baie-du-Febvre
Mario Proulx	Représentant	Union des Producteurs Agricoles
Martin Croteau	Aménagiste	MRC Nicolet-Yamaska
Claude Lemire	Représentant	Association des pêcheurs commerciaux du lac St-Pierre
France Delisle	Représentante	Ville de Nicolet
Michel Durand	Gestionnaire	Odanak
Victor Savoie	Ingénieur	MAPAQ
Steve Lemay	Technicien forestier	Agence forestière des Bois Francs
Maryse Longchamps	Biologiste	ZIP Lac Saint-Pierre
Caroll McDuff	Président	COPERNIC
Karine Dauphin	Directrice générale	COPERNIC
Manon Couture	Chargée de projet-Bassins versants	COPERNIC
Carole Lapeyre	Stagiaire	COPERNIC

I. Introduction :

La table de concertation est un moyen privilégié et concret afin de réunir les acteurs de l'eau autour d'une même table. Son but est de créer une synergie autour d'une même vision pour protéger les milieux aquatiques afin que tous les secteurs présents puissent agir ensemble dans un même but. Le territoire de la Baie-du-Febvre comprend tous les cours d'eau dits orphelins qui se jettent dans le lac Saint-Pierre. L'organisme COPERNIC a été chargé d'assurer la concertation de ce territoire par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.



Territoire du Baie-du-Febvre

Depuis la création de cette table, voici les différentes actions réalisées sur ce territoire :

- 2009 : Territoire attribué à Copernic
- 2010 : Portrait et diagnostic
- Juin 2011 : Identification des enjeux, orientations et objectifs
- Octobre 2011 : Création d'un plan d'action

But de la rencontre :

Le but de cette rencontre est de valider le plan d'action et de discuter des sources de financement et des actions.

Fonctionnement de COPERNIC :

COPERNIC est un organisme de bassin versant responsable du bassin versant de la rivière Nicolet. Pour mieux réaliser son mandat, l'organisme réalise ses actions à l'échelle du sous bassin versant en animant des tables de concertation avec les différents acteurs. Ainsi COPERNIC identifie des sous bassins versants prioritaires identifiés par diverses problématiques telles que l'érosion, la mauvaise qualité, la sédimentation.. L'organisme anime quatre tables de concertation :

- Trois Lacs
- Saint-Zéphirin
- Des rosiers
- Baie-du-Febvre

Il est à noter que les activités de COPERNIC dépendent des ressources humaines. Les dossiers de l'an dernier étant nombreux, il a fallu attendre un an et demi entre la réalisation du plan d'action et l'organisation de cette table de concertation. L'effectif actuel de deux employés ne permet pas à COPERNIC de pouvoir se concentrer sur tous les sous-bassins.

Il est important de relever ce problème et de trouver une solution afin de financer un travail plus fréquent, plus soudé, plus efficace. Cette question sera à relever lors des discussions.

II. Tour de table des acteurs présents :

A. COPERNIC

L'organisme a réalisé des échantillonnages, conformément au plan d'action sur les cours d'eau

- David-Houle
- Brielle

Sur le secteur de SARCEL, un corridor faunique a été réalisé dans la coulée ouest du ruisseau David-Houle.

L'organisme a également assisté le comité pour les aménagements dédiés à la perchaude dans la zone inondable du Lac St-Pierre à hauteur de la rivière Brielle.

B. MRC Nicolet-Yamaska

Isabelle Girard étant absente, Martin Croteau la remplacé et n'a pas pu décrire toutes les actions réalisées par le MRC sur ce territoire.

Cependant, la MRC agit sur :

- L'aménagement et l'entretien de cours d'eau

- Cartographie des Zones inondables

C. ZIP du Lac Saint-Pierre

La ZIP travail à l'aménagement de plusieurs cours d'eau dans Baie-du-Febvre dans la zone comprise entre la route 132 et le lac Saint-Pierre.

- Frayère pour la perchaude
- Étude sur les zones de fraie utilisées (pêche expérimentale)

La ZIP réalise des plantations afin de reconstituer leur plantation de l'année passée qui a souffert de la sécheresse. Ces plants répondent bien à l'inondation. L'organisme participe aussi au projet PAJE qui regroupe des écoliers aidant à la plantation.

Enfin, le ZIP du lac Saint-Pierre réalise chaque année des pêches scientifiques. La ZIP réalise aussi des suivis physico-chimiques, des pêches et le suivi des plantations.

La ZIP du lac Saint-Pierre est responsable de l'animation de la table de concertation pour la protection du lac Saint-Pierre. Actuellement, il travaille à mettre en place la table de concertation régionale du lac Saint-Pierre et la première étape sera de convoquer tous les acteurs autour du lac.

D. ODANAK

Michel Durand représente le territoire d'ODANAK, plus précisément le service rattaché au Conseil des Abénaquis d'Odanak voué à l'environnement. Le département réalise une surveillance sur tout leur territoire. Le territoire de la Baie-du-Febvre coupe ce territoire en deux. Le département réalise des inventaires des espèces en péril en réalisant des suivis (oiseau/flore/faune) sur les zones humides et les marais du territoire. Dans le bassin versant de la rivière Saint-François, l'organisme COGESSAF a réalisé des aménagements de frayère pour la perchaude (vers Saint-François-du-Lac), et a réalisé une pêche électrique afin d'estimer la population.

E. Municipalité Nicolet

Mme Delisle et a été mise au courant à la dernière minute qu'elle représenterait la municipalité de Nicolet lors de cette rencontre. Ainsi elle ne peut pas faire partager les actions de la municipalité sur le territoire de Baie-du-Febvre.

Quant à Nature à l'œil, ils mettent en place des actions pour la protection des migrations en créant des passes à poisson.

F. Syndicat des pêcheurs

Claude Lemire représente les pêcheurs. Ils ont réalisé des échantillonnages dans le secteur de Nicolet.

Le maire de la municipalité Mr Biron, le représentant du l'Union des agriculteurs n'ont pas à leurs connaissances d'actions à faire partager à l'assemblée.

III. Les Actions.

Les actions sont lues et discutées.

- Le territoire comprend peu de forêts. Il est important d'obtenir leurs données géoréférencées afin de savoir si un reboisement est efficace ou non pour lutter contre l'érosion et la sédimentation.
- Les bandes riveraines
 - La **MRC** travaille à la sensibilisation des bandes riveraines
- Pratique agricole
 - Gestion du fumier

Cette question est bien connue, mais nécessite une action plus poussée. Il s'agit de connaître les conséquences et d'appuyer les changements d'épandage.

 - Si le sol est argileux, le labour en automne est nécessaire.
 - Au printemps, le fumier s'enterre mieux.
 - Il est nécessaire d'avoir une meilleure connaissance de la gestion des fumiers pour le territoire de la Baie-du-Febvre.
 - Qualité de l'eau
 - La **ZIP du lac Saint-Pierre** réalise des échantillonnages physico-chimiques, mais n'a commencé que récemment sur la rive sud du Lac Saint-Pierre (1^{er} année).
 - Le **Ministère de l'Environnement** travaille beaucoup sur le phosphore sur le territoire. Il établit des bilans de phosphore total.

Les écoulements sont différents entre l'aval et l'amont, car les écoulements sont différents, puisque la partie amont n'est aussi jamais inondée.
Connaître les zones d'épandage se révèle important.
- Conflit entre le reboisement des bandes riveraines dans les coulées et les zones à risque de glissements de terrain.
- Réalisation d'un bilan des outils de sensibilisation disponibles
 - Réaliser une brochure, diffusion des actions de la table
 - Nécessité de sensibilisation sur les sujets : Nouvelle pratique /Educatif /
- Amélioration des connaissances
 - En 2009, aucune donnée n'est disponible.
 - Réalisation d'une caractérisation entre la route 132 et le lac Saint-Pierre par la ZIP du lac Saint-Pierre.
 - Améliorer les connaissances

COPERNIC, financé par le MDDEFP, a échantillonné les cours d'eau David-houle et Brielle. Il était convenu que la rivière David-Houle serait la rivière témoin, mais elle est aussi affectée au niveau de sa qualité [Phosphore, Coliformes fécaux, Nitrates]
 - Fosses septiques
 - Bassin de rétention de Baie-du-Febvre
 - Rajouter **ZIP et Producteurs** aux partenaires du projet d'amélioration de l'habitat de la perchaude
- Priorisation
 - Recueillir les coordonnées des zones échantillonnées
 - Intensifier la gestion intégrée par une gestion coordonnée et commune
 - Prendre en considération les épandages des fermes
 - Déterminer les conséquences des actions
 - Ex. : Sédimentation importante sur les plaines
 - Agir en amont

- Causes : multiples
 - Pente même si elles sont faibles
 - Cours d'eau ont besoin de sédiments (Méandres)
 - Forestière
 - Charge agricole

IV. Prime-Vert

Victor Savoie du Ministère de l'Agriculture, expose les différents volets du programme Prime-vert.

L'objectif de Prime-vert est de changer les pratiques agricoles en agissant sur :

- La perte de fertilisants
- Les nouvelles pratiques agricoles
 - Il est important de mettre en place de bonnes pratiques
 - Actuellement, moins de 50% soit le tiers des agriculteurs utilise le semi-direct
- Sous solage

Il s'agit d'une source de financement d'actions engagées pour les producteurs appuyés par des agronomes non liés au marché.

L'objectif est de rencontrer des entreprises pour entrainer la réalisation de changements de pratiques en maximisant les gains environnementaux. C'est un programme qui s'étend entre 2013 et 2018 et qui réunit des subventions fédérales et provinciales.

Les subventions sont attribuées là où il existe les plus grands risques. Il est important d'être conscient des problématiques et des conséquences des aménagements créés.

Pour établir les risques :

- Conservation du sol : pollution ponctuelle et diffuse
- Santé du sol : prise en compte de sa structure, [P], [N], rétention de l'eau
- Diminution des pesticides,
- Conservation biomasse

Ce programme est avant tout destiné aux producteurs. Il est composé de 5 volets.

Volet 1 : Intervention en agroenvironnement

Diverses techniques agroenvironnementales sont subventionnées

Volet 2 : Approche collective de l'eau par bassin versant

Une subvention de coordination provinciale, entente MAPAQ –UPA, par région, par année. Il est nécessaire de présenter un projet caractéristique du bassin versant. Des conseils agricoles doivent être impliqués dans le projet pour aider à la réalisation des actions. → **A rendre le 25 octobre**

Dans le territoire du Baie-du-Febvre, l'agriculture joue une très forte pression.

Volet 3 : Approche régionale

Projets déposés le 31 mai :

- Territoire Baie-du-Febvre : Problématique perchaude
- Bande enherbée élargie : sensibilisation

Il est nécessaire de rencontrer les producteurs et de leur faire comprendre la stratégie à l'échelle du bassin versant et les bonnes pratiques agricoles. Le Plan d'accompagnement agronomique est nécessaire.

Approche interrégionale : ex : La problématique de la perchaude concerne tous les tributaires du lac Saint-Pierre.

Volet 4 : Connaissance

Le but est de changer les pratiques. L'appel de projets concerne le transfert de technologies.

Volet 5 : Coordination et financement des clubs –conseils en agroenvironnement

- Le financement se fait par acte : Suivi des sols/ zone de compactage
- Il est nécessaire de commencer par un Plan d'accompagnement agronomique.

Ainsi ce programme permet de répondre à des actions de prévention et de protection pour la qualité de l'eau et permet de connaître les pratiques agricoles.

V. Discussion

Premièrement, il est discuté de changer le nom du territoire, puisque le « territoire de la Baie-du-Febvre » ne permet pas à toutes les municipalités comprises dans celui-ci de se l'approprier.

Il a donc été établi que le territoire de la Baie-du-Febvre était renommé : **Zone des bassins orphelins du sud du lac Saint-Pierre.**

Il est discuté ensuite des sources de financement possible afin de réaliser les actions.

Pour cela il est nécessaire de s'appuyer sur d'autres secteurs économiques, en particulier le secteur de la faune.

- Le concept de corridor vert est une belle avenue avec la CRRNT.
- Pour Prime-vert, le programme est reconduit, mais le montant total disponible est inconnu.
 - o Volet 2
 - o Le volet 3 permet les corridors verts.
 - Concertation sur les grandes rivières
 - Action sur les grandes rivières
 - Saint-Germain
 - Saint Zéphirin
 - Environnement Canada a travaillé sur les corridors pour les oiseaux migrants.
- La Fondation de la faune pourrait financer seulement les actions visant la protection de la faune.
- La restauration pour la perchaude permet que des financements soient facilement débloqués.
- Transport Canada : La compensation piscicole permet d'améliorer l'habitat du poisson peu importe l'espèce.
- Toutes les entreprises qui réalisent des actions qui affectent les habitats des poissons sont obligées de réaliser des compensations.
- Le ministère des Affaires municipales peut être une source pour des projets en environnement, mais les municipalités doivent être signataires.
 - o Municipalité donne 25%
- Grand Groupe (Shell, Hydro-Québec)

La MRC et les municipalités appuient la mise aux normes des fosses septiques :

- L'inventaire n'est pas fait qui permet de savoir si les propriétés sont conformes ou non. La MRC se concentre sur Sainte-Monique cette année.
- Ex. : Sainte-Monique en effraction : 162 résidences sans fosse septique, 20% sont conformes, mais cela ne veut pas dire qu'elles ne polluent pas. → obligation de mise aux normes en 2015.

VI. Conclusion

Il est nécessaire pour que cette table fonctionne d'accentuer la concertation en intégrant le secteur de la faune, Canard illimités et les ministères. De plus, il est important que les données récoltées par chaque acteur soient librement échangées.

Ainsi la ZIP du lac Saint-Pierre et COPERNIC ont convenu de cette nécessité même s'il est à noter que leurs données ne soient pas entièrement compatibles pour la qualité de l'eau. Elles resteraient néanmoins intéressantes d'un point de vue qualitatif.

Les débits ainsi que les indices de diatomées sont des données aussi très pertinentes.

Lors des discussions des différentes actions, il a été mentionné :

- La problématique des zones de rétention conservées pour les oiseaux ou les poissons.
 - Le pompage de ces zones s'effectue à date fixe : le 8 mai, sans gestion préalable et l'eau est déversée directement dans le lac.
 - Il serait intéressant d'établir les conséquences de ce rejet. Il a été observé, lors du rejet, un changement de la couleur de l'eau (flux blanchâtre).
 - Gestion réalisée par Canards illimités
- La problématique de la gestion du fumier
 - Établir une base de données
 - Les types de stockage utilisés sur le territoire
 - Les conséquences réelles des épandages en amont et en aval de la route 132

Ces trois actions sont à intégrer dans le plan d'action. La prochaine séance sera fixée grâce à un Doodle, dans un an, plus tôt que celle-ci afin de pouvoir présenter des projets pour des subventions et les budgets municipaux.